



La kinésiologie pour vivre mieux. Par Sarah ALIMONDO, Présidente du Syndicat National des Kinésilogues

Recevoir une notification par email lorsqu'une réponse est postée



Au carrefour de la physiologie occidentale et l'énergétique traditionnelle chinoise, la kinésiologie est une profession recensée apparue en France mais dont les origines sont séculaires par son histoire. Méconnue ou décriée, elle replace l'être humain dans sa globalité et s'inscrit dans une

dynamique d'autonomisation et de responsabilisation. Son but est d'apporter un meilleur équilibre et un mieux-être en s'inscrivant dans la réalité quotidienne. Contrairement à une idée répandue, elle ne se réfère donc en rien à un quelconque mouvement philosophique, confessionnel ou spirituel.

S'adressant aux personnes conscientes de leurs difficultés ou de leurs comportements inadaptés, qui retardent leur épanouissement, elle couvre de larges domaines d'applications telles, l'amélioration des performances physiques et sportives, des capacités relationnelles, des apprentissages moteurs et cognitifs, et d'une façon générale, la plupart des difficultés scolaires. Ou encore l'amélioration posturale. Elle intervient enfin sur l'équilibre énergétique, la gestion du stress et des émotions, les changements des contextes de vie : séparation, chômage, deuil.

Test musculaire

Le lien qui s'établit entre le praticien et le client est une relation humaine libre qui engage le savoir-faire et le savoir-être du kinésologue ainsi que la participation volontaire et active de la personne prise en charge. Par l'intermédiaire du test musculaire pression douce exercée le plus souvent sur un muscle du bras, le kinésologue fait découvrir à la personne ce qui la déséquilibre, lui montre ce qui la rééquilibre, pratique le rééquilibrage, et lui montre que l'équilibre est restauré. Educateur et pédagogue, il accompagne alors la personne dans ses objectifs qui requièrent motivation, implication et la participation active.

Pratique précise

Bien entendu et comme toutes les sciences humaines, la kinésiologie ne résout pas l'ensemble des problèmes humains. Elle s'envisage uniquement de manière complémentaire à une approche médicale à laquelle elle ne se substitue pas. Ou encore comme une éducation/prévention de santé telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé, complémentaire à une intervention médicale ou paramédicale. Dans le cas de pathologie avérée ou suspectée, le kinésologue invitera son client à consulter, si ce n'est pas fait, son médecin généraliste ou tout autre autorité médicale autorisée (psychiatre, orthophoniste, etc.). En cas de traitement nécessaire pour une pathologie, la kinésiologie lui sera proposée comme un accompagnement complémentaire.

Eviter les dérives

L'exercice de la kinésiologie s'effectue en cabinet privé. Il est relativement important de rappeler qu'il n'a jamais existé de centres ou de lieux de vie communautaire organisés autour de cette pratique. D'autre part, le kinésologue a suivi une formation via un organisme qui a pour vocation de dispenser un enseignement professionnel de qualité. Il est aussi référencé dans le Registre National des Kinésilogues sur le site internet des syndicats représentatifs. Enfin, il est le plus souvent signataire d'un code de bonne conduite mis en place par les instances de la profession, qui

certifie qu'il exerce son métier dans les règles de l'art.

3246 signes.